

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 3658)

AMENDEMENT

N° AC9

présenté par

Mme Ali, Mme Guion-Firmin, M. Serva, Mme Bureau-Bonnard, M. Claireaux, M. Kamardine et
Mme Sage

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.